

Direction du Cabinet,
et du Protocole

Service : Cabinet
N/Ref – SP- CAB _ AT 2020

Monsieur Olivier VERAN
Ministre de la Santé
Ministère des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesnes
75350 PARIS

Mende, le 18 mars 2020

ENVOI PAR MAIL

Monsieur le Ministre,

Le Département de la Lozère, dans son rôle de chef de file des solidarités humaines, a tracé une feuille de route au service des plus vulnérables.

De la petite enfance à la perte d'autonomie, en passant par la famille, le handicap, l'action sociale ou l'insertion, cet accompagnement se fait sur mesure.

C'est pourquoi, dans les effets de la crise sanitaire que nous devons gérer au quotidien et tenter de juguler, nous sommes plus que jamais aux côtés des services d'aide à domicile que nous devons soutenir dans leur professionnalisme et dévouement.

En Lozère, nous avons 4200 bénéficiaires de l'APA et 600 bénéficiaires de la PCH qui sont accompagnés au quotidien par les services d'aide à domicile. Sans oublier, et ils le sont souvent, les professionnels techniciens en intervention sociale et familiale qui garantissent l'accompagnement en parentalité des plus fragiles au domicile ou l'accompagnement des mineurs dans leur lieu de vie.

Ces professionnels, en première ligne, nous font part de leurs conditions d'intervention auprès de ces personnes fragiles et des difficultés qu'ils rencontrent pour avoir le matériel de protection dont ils ont besoin au regard des risques encourus de part et d'autre.

Si l'arrêté du 16 mars 2020 indique les bénéficiaires et le circuit de distribution des masques pour les SAAD, SPASAD et SSIAD, le message de la Direction Générale de la Cohésion Sociale de ce même jour est venu préciser que seules les zones prioritaires de circulation seraient desservies par ce décret.

Au-delà de la confusion que ces messages génèrent chez nos opérateurs, déjà très submergés par ailleurs, ces consignes laissent sans protection les services dans les zones non-prioritaires.

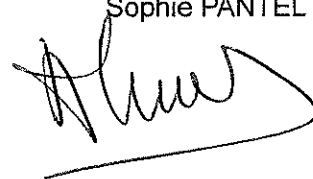
Bien que chacun fasse preuve de bienveillance et développe de nombreux efforts pour s'adapter dans des délais extrêmement tenus et que nous comprenions tous le besoin de gérer au mieux les ressources nécessaires, j'attire vivement votre attention sur l'impérieuse nécessité que tous les professionnels puissent être dotés d'équipement, dans un souci de protection mais aussi de participation la plus active possible à la lutte contre la propagation et la contamination.

Il est essentiel que les distributions se fassent massivement et très rapidement.

Aussi, je sollicite votre bienveillance pour prendre en compte ces acteurs du quotidien, y compris les personnels en charge des enfants confiés (établissements et services) afin qu'ils puissent bénéficier des moyens de protection adaptés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de la très haute considération,

La Présidente du Conseil départemental
Sophie PANTEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sophie Pantel', with a long horizontal flourish extending to the right.